

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 décembre 2017 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 21 novembre 2017
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Autorisation de démolition par brûlage par le Service de sécurité incendie
 - 8.2 Demandes locales 2017 adressées à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics
 - 10.1 Adhésion 2018 à l'Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA)



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

10.2 Travaux de construction de trottoirs et de traverses piétonnières –
Décompte progressif no 1

11. Loisirs, culture et vie communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

13. Administration

13.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du
Conseil

13.2 Création de la mosaïque du conseil municipal 2017-2021

13.3 Approbation de la révision budgétaire de l'OMH de Compton et
ajustement de la contribution municipale

13.4 Demandes d'appui financier

13.4.1 Les Compagnons du L.H.N. Louis-S.-St-Laurent

13.4.2 La Grande gignolée des Médias

13.5 Autorisation de retirer trois véhicules municipaux de la liste des
immobilisations de la municipalité

13.6 Soirée des Fêtes des employés municipaux

13.7 Renouvellement de la convention commerciale pour l'entretien et la
télésurveillance d'alarmes aux bâtiments municipaux

14. Ressources humaines

14.1 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour – édition 2018

14.2 Embauche d'un pompier volontaire

14.3 Adoption du projet de Recueil de gestion des ressources humaines

14.4 Adoption de politiques municipales

14.4.1 Politique de transport et d'hébergement

14.4.2 Politique de sélection du personnel

14.4.3 Politique concernant le respect et l'intégrité physique et
psychologique de la personne

15. Règlements

15.1 Adoption du Règlement numéro 2010-103-3.1 modifiant le
règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus
municipaux

15.2 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement numéro 2013-
124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser
des dépenses et de conclure des contrats.

15.3 Présentation – Projet de règlement visant à abroger le Règlement
numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le
pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 décembre 2017

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite
d'une minute de silence.



No de résolution
ou annotation

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

367-2017-12-12

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 21 novembre 2017

368-2017-12-12

Chaque membre du conseil ayant reçu le 8 décembre 2017 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

369-2017-12-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 5 novembre jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 5 décembre, des paiements ont été émis pour un total de : 642 406.67\$

Annexe 2

Salaires payés du 5 novembre au 25 novembre 2017	65 209.12\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>539.60\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	65 748.72\$
---	-------------

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

6. Rapports des comités

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Autorisation de démolition par brûlage par le Service de sécurité incendie

370-2017-12-12

Considérant que le service d'Urbanisme a reçu une demande de permis de démolition de bâtiments désuets et désaffectés (maison et remise);

Considérant que le propriétaire offre au service de Sécurité incendie de procéder à la démolition desdits bâtiments par brûlage;

Considérant que ce procédé est une opportunité pour le service de Sécurité incendie d'en faire une pratique d'intervention en attaque contrôlée;

Considérant que cette pratique s'est tenue avant la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'autorisation au service de Sécurité incendie de tenir une pratique d'intervention par la démolition par brûlage de deux bâtiments sis au 542 chemin Cotnoir;
- b. d'autoriser la rémunération d'un maximum de 16h au taux horaire régulier pour la préparation du site, soit un montant évalué à 472\$ incluant les avantages sociaux;
- c. d'autoriser la rémunération de l'ensemble de la brigade pour la durée de l'entraînement d'approximativement 6 heures chacun au taux régulier, soit un montant maximum de 3 184\$ incluant les avantages sociaux;
- d. que les heures de préparation et d'entraînement exécutées par le directeur du SSI soit compilées en dehors de son horaire normal de travail;
- e. que les frais applicables pour la préparation du site et les frais d'administration, soit un montant total de 550\$ soient facturés au propriétaire;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

- f. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Propriétaire
SSI
Trésorerie

8.2 Demandes locales 2017 adressées à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook

371-2017-12-12

Considérant la demande annuelle de la Sûreté du Québec de lui faire connaître les priorités de la municipalité au chapitre des interventions policières sur son territoire pour l'année 2018 ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU de déterminer comme suit les priorités de la municipalité de Compton en regard des interventions policières pour l'année 2018:

- Contrôler la vitesse sur la route 147 et sur la route 208, particulièrement dans le périmètre villageois (Moe's River et Hatley);
- Voir au respect des traverses piétonnières sur les principales voies de circulation traversant le village de Compton ;
- Présence policière lors des activités socioculturelles et sportives ;
- Visites dans les parcs de la municipalité avec interaction avec la clientèle ;
- Accentuer le contrôle sur la production et le trafic de stupéfiants ;

Adoptée à l'unanimité

cc : Sûreté du Québec, poste de Coaticook
Comité sécurité publique de la M.R.C. de Coaticook
Dossier

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Adhésion 2018 à l'Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA)

372-2017-12-12

Considérant que dans le but de permettre le perfectionnement de membres de son personnel auprès d'organismes regroupant des individus oeuvrant dans différents domaines dans le monde municipal, dont celui des Travaux publics;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion de M. Eric Brus à titre de membre de l'Association des Travaux publics d'Amérique au coût de 255 \$ plus les taxes applicables;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Travaux publics
Trésorerie

10.2 Travaux de construction de trottoirs et de traverses piétonnières – Décompte progressif no 1

373-2017-12-12

Considérant le décompte progressif no 1 reçu de Construction DLP relativement aux travaux exécutés jusqu'au 25 novembre 2017 dans le cadre de la construction de trottoirs et de traverses piétonnières;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif no 1;
- b. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entrepreneur Construction DLP au montant de 137 439.14\$ plus les taxes applicables;
- c. que les deniers requis soient affectés au budget des immobilisations 2017;
- d. que la dépense soit financée par les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité

- cc : Construction DLP
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

13. Administration

13.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil sont déposées soit celles de :

- M. Bernard Vanasse, maire
- Mme Sylvie Lemonde, conseillère
- Mme Danielle Lanciaux, conseillère
- M. Jean-Pierre Charuest, conseiller
- M. Marc-André Desrochers, conseiller
- M. Benoît Bouthillette, conseiller
- M. Réjean Mégré, conseiller

13.2 Création de la mosaïque du conseil municipal 2017-2021

374-2017-12-12

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant la récente élection du conseil municipal, le 5 novembre 2017;

Considérant que le Conseil souhaite poursuivre la coutume de réaliser une mosaïque de ses membres pour le mandat 2017-2021;

Considérant que l'offre de service de madame Danielle Robinet, graphiste, correspond aux critères souhaités par le Conseil pour la réalisation de la mosaïque;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier la réalisation d'une mosaïque illustrant les sept membres du Conseil municipal à Danielle Robinet, graphiste, selon les travaux décrits à l'estimé 211117-01 daté du 21 novembre 2017, au coût de 1 646\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Danielle Robinet
Trésorerie
Dossier

**13.3 Approbation de la révision budgétaire de l'OMH de Compton et
ajustement de la contribution municipale**

375-2017-12-12

Considérant la révision budgétaire du 13 novembre 2017, de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Compton;

Considérant qu'il est requis de la municipalité d'approuver ladite révision budgétaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver la révision budgétaire du 13 novembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Compton telle que présentée, portant la contribution de la municipalité à 10 054\$;
- b. d'autoriser, sur demande de versement, le paiement de la contribution révisée de la municipalité au montant de 4 156\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : OMH de Compton
Trésorerie
Dossier

13.4 Demandes d'appui financier

13.4.1 Les Compagnons du L.H.N. Louis-S.-St-Laurent

376-2017-12-12

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant la demande de contribution des Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2018;

Considérant que les documents nécessaires devant accompagner la demande ont été reçus;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution financière de 5 000 \$ aux Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2018 ainsi que son versement sur demande;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Administration générale – autres* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent
Trésorerie

13.4.2 La Grande gignolée des Médias

377-2017-12-12

Considérant la Campagne des Paniers de Noël 2017 et la Grande Guignolée des médias tenues par le Centre d'action bénévole de la M.R.C. de Coaticook;

Considérant que cet organisme œuvre également sur le territoire de la municipalité tout au cours de l'année;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

II EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 100\$ au Centre d'action bénévole de la M.R.C. de Coaticook en soutien à la Campagne des Paniers de Noël 2017;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Autres – Administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.5 Autorisation de retirer trois véhicules municipaux de la liste des immobilisations de la municipalité

378-2017-12-12

Considérant que trois véhicules municipaux du service des Travaux publics doivent être retirés de la liste des immobilisations de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

a. de retirer les véhicules suivants de la liste des immobilisations de la municipalité :

- Chevrolet Silverado 2006
- Rétrocaveuse JCB 215 2000
- Ford 550 DRW 2002

b. d'autoriser le directeur général à procéder à la vente des véhicules ci-haut décrits.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

13.6 Soirée des Fêtes des employés municipaux

379-2017-12-12

Considérant que le conseil recevra le personnel municipal dans le cadre d'une activité pour le temps des Fêtes;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense maximale de 3 000\$ net, pour un souper des Fêtes au cours duquel le conseil recevra les employés municipaux accompagnés, attendu que les conjoints/conjointes des élus assumeront les frais de repas selon la politique en vigueur;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.7 Renouvellement du contrat de service de télésurveillance d'alarmes aux bâtiments municipaux

380-2017-12-12

Considérant que le contrat de service pour la télésurveillance d'alarmes aux bâtiments municipaux est arrivé à échéance;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général à signer le renouvellement du contrat de service de télésurveillance d'alarmes avec ADT Canada inc. pour une durée de 36 mois au coût de 27.30\$ plus taxes mensuellement, attendu que les trois premiers mois sont gratuits;
- b. que le contrat s'applique aux bâtiments suivants :
- Hôtel de ville, 3 chemin de Hatley
 - Caserne incendie, 3 chemin de Cookshire

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

- Pavillon Notre-Dame-des-Prés, 29 chemin de Hatley
- Garage municipal, 6505 route Louis-S.-St-Laurent;

c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2018, 2019 et 2020 des services « *Administration générale, Sécurité incendie, Voirie municipale et Centre communautaire* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : ADT Canada inc.
Trésorerie
Dossier

14. Ressources humaines

14.1 **Embauche de la coordonnatrice du camp de jour – édition 2018**

381-2017-12-12

Considérant la poursuite du Camp de jour pour l'édition 2018;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'embauche de la coordonnatrice;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser l'embauche de madame Emilie Lanctôt à titre de coordonnatrice du camp de jour à raison de 45 heures par semaine pour une durée de 8 semaines au taux horaire du niveau 1-C à l'échelon 3 du Recueil de gestion des ressources humaines;
- d'autoriser un maximum de 120 heures à partager avec un ou une animatrice en chef pour le travail de préparation nécessaire pour la mise en marche du service;
- que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Loisirs* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Emilie Lanctôt
Trésorerie
Dossier (2)

14.2 **Embauche d'un pompier volontaire**

382-2017-12-12

Considérant la recommandation du directeur du service incendie à l'effet de procéder à l'embauche d'un candidat au poste de pompier volontaire;

Considérant que le nouveau candidat s'est soumis à un examen médical et à une vérification de ses antécédents judiciaires préalablement à son embauche à l'essai, lesquels se sont révélés conformes;

Considérant que le nouveau candidat détient déjà la formation nécessaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de M. Jean-Philippe Rouleau au poste de pompier volontaire à compter du 1^{er} janvier 2018 et conditionnellement à la réussite d'un examen médical de pré-embauche;
- b. que la rémunération de M. Rouleau soit le taux horaire du niveau pompier formé à l'échelon 8 de l'échelle salariale du Recueil de gestion des ressources humaines;
- c. que M. Rouleau soit soumis à une période de probation de 12 mois à compter de la date du résultat de l'examen médical attestant sa capacité d'agir à ce poste;
- d. que les conditions de travail de M. Rouleau soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

cc : Jean-Philippe Rouleau
Service incendie
Trésorerie
Dossier (2)

14.3 Adoption du projet de Recueil de gestion des ressources humaines

383-2017-12-12

Considérant qu'une refonte du Recueil de gestion des ressources humaines devient nécessaire compte tenu des nombreux ajustements qui y ont été apportés depuis sa dernière adoption;

Considérant qu'un projet de Recueil révisé a été soumis au comité administratif et en recommande l'adoption par le Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'adopter le Projet de Recueil de gestion de ressources humaines tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

14.4 Adoption de politiques municipales

14.4.1 Politique de transport et d'hébergement

384-2017-12-12

Considérant que la politique de transport et d'hébergement fait actuellement partie du Recueil de gestion des ressources humaines;

Considérant que cette politique ne s'adresse actuellement pas à l'ensemble des employés et élus de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. de retirer la Politique de transport et d'hébergement du Recueil de gestion des ressources humaines;
- b. d'adopter cette Politique de transport et d'hébergement en tant que politique municipale;
- c. que la Politique de transport et d'hébergement ci-annexée fasse partie intégrante de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

14.4.2 Politique de sélection du personnel

385-2017-12-12

Considérant que la politique de sélection du personnel fait actuellement partie du Recueil de gestion des ressources humaines;

Considérant que cette politique ne s'adresse actuellement pas à l'ensemble des employés de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de retirer la Politique de sélection du personnel du Recueil de gestion des ressources humaines;
- b. d'adopter cette Politique de sélection du personnel en tant que politique municipale;
- c. que la Politique de transport et d'hébergement ci-annexée fasse partie intégrante de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

14.4.3 Politique concernant le respect et l'intégrité physique et psychologique de la personne

386-2017-12-12

Considérant que la politique de transport et d'hébergement fait actuellement partie du Recueil de gestion des ressources humaines;

Considérant que cette politique ne s'adresse actuellement pas à l'ensemble de tous les employés et élus de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de retirer la Politique concernant le respect et l'intégrité physique et psychologique de la personne du Recueil de gestion des ressources humaines;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

- b. d'adopter cette Politique concernant le respect et l'intégrité physique et psychologique de la personne en tant que politique municipale;
- c. que la Politique concernant le respect et l'intégrité physique et psychologique de la personne ci-annexée fasse partie intégrante de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

15. Règlements

15.1 Adoption du Règlement numéro 2010-103-3.1 modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux

387-2017-12-12

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2010-103-3.1 modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2010-103-3.17
modifiant le règlement numéro 2010-
103 visant à établir le traitement des
élus municipaux**

Considérant que la municipalité souhaite modifier son règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux afin d'y inclure une rémunération pour le maire suppléant;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 novembre 2017;

Considérant qu'une présentation du présent règlement a été faite à la séance ordinaire du 21 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2010-103-3.17 sous le titre de « *Règlement numéro 2010-103-3.17 modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux* ».

Article 3

L'ajout du paragraphe suivant est ajouté à l'article 2 du Règlement 2010-103 :

« *Une rémunération additionnelle équivalente à deux présences par mois sur des comités officiels du Conseil est versée aux élus qui agiront à titre de maire suppléant.* »

Article 4

L'application de l'article 3 prend effet à compter du 19 octobre 2017.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

15.2 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

388-2017-12-12

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoît Bouthillette qu'un règlement visant à abroger le règlement 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

15.3 Présentation – Projet de règlement visant à abroger le Règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Le maire, Bernard Vanasse, présente le projet de règlement visant à abroger le Règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Le projet de règlement vise à abroger ce règlement. Aucun coût n'est associé à ce règlement.

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 décembre 2017

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h33, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général